

REFORME DES RETRAITES

Projet de réforme des retraites : quel impact pour les agents de la DGAC ?

Système de retraite universelle, retraite par point, cotisation sur primes, âge pivot, etc. La réforme proposée par le gouvernement a le mérite de faire une unanimité : rien n'est clair !

Pire encore, selon les scénarios choisis, l'impact sur le montant de la retraite peut être très différent et il est très difficile de connaître finalement le montant de versement à la fin de carrière.

Pour les fonctionnaires en particulier, le projet imposera de prendre en compte toute la rémunération, c'est à dire primes comprises. Cela paraît séduisant au premier abord... mais qu'en est-il concrètement ?

FO a fait les calculs pour vous en prenant différentes carrières TSEEAC et ICNA.

Situation actuelle : un agent de la fonction publique cotise sur son traitement indiciaire brut (avec un taux qui passera à 11,1 % au 1^{er} janvier 2020) et le montant de sa retraite brut est égal aux 3/4 de son traitement indiciaire brut.

Ce que propose la réforme : le calcul de la retraite se baserait sur des points obtenus lors de toute sa carrière.

L'agent devrait cotiser sur sa rémunération totale brute (traitement et primes) avec un taux de 28,12 %, dont 60 % serait pris en charge par la DGAC. Les 40 % restants n'empêcheraient pas la cotisation mensuelle versée par l'agent d'augmenter de 70 % à plus de 100 % ! Pour obtenir le nombre de points, on prendrait 90 % du montant cumulé de la cotisation totale (payée par l'agent et la DGAC) et on diviserait par 10. Le point vaudrait (au début) 0,55 €. Le résultat donne le montant de la retraite brute annuelle.

Montants bruts	Montants mensuels				Perte cumulée due à augmentation cotisations	Nombre d'années de retraite pour compenser perte
	Retraite dans la réforme	Retraite actuelle	Cotisation dans la réforme ⁽³⁾	Cotisation actuelle ⁽³⁾		
TSEEAC Spécialiste	2 704 €	2 365 €	618,13 €	350,06 €	120 054 €	30
TSEEAC Concepteur ⁽¹⁾	2 914 €	2 432 €	647,26 €	359,94 €	128 081 €	22
TSEEAC Contrôleur groupe F ⁽¹⁾	3 052 €	2 432 €	681,12 €	359,94 €	142 736 €	19
TSEEAC Assistant de sub ⁽²⁾	3 051 €	3 061 €	783,02 €	453,05 €	138 731 €	-
TSEEAC puis ICNA groupe B	3 044 €	3 418 €	984,14 €	505,84 €	162 196 €	-
ICNA groupe D	3 271 €	3 645 €	947,88 €	539,39 €	158 383 €	-
ICNA groupe A	3 920 €	3 645 €	1 115,46 €	539,39 €	220 310 €	67

(1) : postes éligibles au RTAC – (2) : poste éligible au CTAC, spécialiste devenu assistant de sub – (3) : montant de la cotisation en fin de carrière

Données d'entrée :

- Pour les TSEEAC : départ à la retraite à 65 ans (retraite à taux plein), entrée à la DGAC à 22 ans
- Pour les ICNA : départ à la retraite à 59 ans, entrée à la DGAC à 22 ans.

Références : <https://reform-retraite.gouv.fr/>. Les calculs ne prennent pas en compte l'indexation de la valeur du point d'indice (qui n'est pas connue à ce jour), dont l'impact reste cependant relativement limité et ne change pas le résultat final.

Si certains peuvent s'estimer gagnant en voyant le montant de leur retraite, un calcul prenant en compte l'augmentation des cotisations montre que ce ne serait pas du tout le cas ! Le montant des cotisations serait largement supérieur à l'augmentation des retraites.

Et encore ce calcul se base sur une valeur du point d'indice fixe, rien n'empêchera un prochain gouvernement de décider de faire baisser sa valeur !

De plus, on ne connaît rien des règles qui seraient appliquées lors de la transition entre les systèmes qui se devrait se faire en 2025.

Tous en grève le 5 décembre pour défendre notre régime de retraite !

